



(https://www.limoges.fr/sites/default/files/styles/1280x768/public/media/limoges/Screenshot_2020-12-17%20dossier%204%20pages%20zone%2030%20VFinale%20pdf.png?itok=OYBcpzP4)

CADRE DE VIE

EXTENSION DES 30 KM/H DANS LIMOGES : LES PREMIERS RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

La Ville de Limoges a mené, du 4 janvier au 15 février derniers, une concertation sur l'opportunité de l'extension d'une limitation à 30 km/h dans Limoges, au sein d'un périmètre qui s'étendrait jusqu'à la limite intérieure des boulevards périphériques.

Publié le 1 mars 2021

Cette concertation, qui s'inscrit dans le cadre du Plan de déplacements urbains et du schéma des mobilités conduit conjointement par la Ville et la Communauté urbaine Limoges Métropole, avait pour objectifs de mieux cerner les habitudes de déplacement des habitants et de recueillir leurs avis et propositions.

Les premières tendances

Suite à cette concertation qui s'est terminée le 15 février, voici les premières tendances qui s'en dégagent, avant une analyse plus poussée des données collectées :



- > **1 567 habitants de Limoges ont répondu** au questionnaire (mis en ligne sur le site limoges.fr).
- > Parmi les personnes qui ont répondu, **10 % ont pour habitude de se déplacer en vélo, 4 % en bus, 21 % à pied et 65 % en voiture.**
- > **Près d'un habitant sur deux (47%) ne se sent pas en sécurité lors de ses déplacements à pied ou à vélo et près de six habitants sur dix (58%) trouvent que les voitures roulent trop vite dans leur rue.** Pour ces habitants, la réduction de la vitesse apparaîtrait comme la meilleure réponse au regard des avantages des 30 km/h en termes de sécurité routière
- > **46 % des personnes sont favorables à l'extension des 30 km/h dans Limoges. 39 % des personnes sont opposées et 15 % sont opposées mais estiment que les voitures roulent trop vite dans leur rue.**
- > Parmi les non-automobilistes, **74 % sont favorables aux 30 km/h. Et parmi les personnes qui ne se sentent pas en sécurité lors des déplacements à pied ou à vélo, 76 % sont favorables.**

La concertation se poursuivra prochainement au sein des conseils de quartier nouvellement désignés.

Pour rappel, à 30 km/h :

- > les risques d'accident diminuent de près de 50 % : la vitesse est réduite et le champ de vision plus large, d'où une meilleure anticipation des accidents ;
- > la distance pour arrêter un véhicule est réduite de moitié par rapport à 50 km/h ;
- > le risque d'accident grave est nettement réduit : la probabilité de décès d'un piéton est 9 fois moins important qu'à 50 km/h.

Avis global sur l'abaissement à 30Km/h

